Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260924-DD2026_126-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

LE GRAND PERIGUEUX
Espace Aliénor
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

DELIBERATION DD2026_126

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 18 septembre 2026

LE 24 septembre 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	68
Votants	77
Pouvoirs	9

Secrétaire de séance : M. Pascal PROTANO

PÉRIMOUV' - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

PRESENTS :
Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BERGOUNIOUX, M. BIJOU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTAIGNEDE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DEMARET, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DORET, Mme DRUILLOLE, Mme DUMONCEAU, M. DUNOYER, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE ML, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, Mme FRUGIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GUILLET, Mme JARRIGE, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LEGAY, M. LE MAO, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme MAGNANOU, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, M. MOSSION, M. MOTARD, M. NARDOU, M. NOYER, M. PAUTARD, M. PIERRE NADAL, M. POUJOL, M. PROTANO, M. DETRIEUX, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY, M. SERRE, M. WEBER, M. BAGUELIN

ABSENT(S) EXCUSE(S) :
M. BECKER, Mme CASTANIE, Mme FAURE C, M. REYNET, M. TALLET

POUVOIR(S) :
Mme VOLPATO donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme BONNAUD-CATTEROU donne pouvoir à M. FALLOUS
M. DELCROS donne pouvoir à M. BIJOU
M. GEORGIADES donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. NOYER
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY
M. MASO donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme MOREAU donne pouvoir à M. CADET
M. ROLLAND donne pouvoir à M. DEMARET

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260924-DD2026_126-DE

PÉRIMOUV' - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Considérant que de par ses statuts, l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) PERIMOUV' doit réaliser annuellement un rapport sur l'exécution du budget et des missions de service public de l'année écoulée.

Que le rapport, lié à l'exercice 2025, a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de l'EPIC, le 23 juin 2026.

Qu'il revient dès lors au Conseil Communautaire du Grand Périgueux de prendre connaissance de ce rapport annuel qui est complété par une synthèse des événements marquants de l'année 2025 conformément aux obligations contractuelle du COSP.

Considérant que pour rappel, depuis le 1er janvier 2022, l'EPIC Périmouv' assure au titre d'un nouveau Contrat d'Obligation de Service Public (COSP) avec le Grand Périgueux pour la période 2022-2027 les missions suivantes :

- l'exploitation de tous les services de transports publics urbains, périurbains et scolaires internes

au ressort territorial du Grand Périgueux, éventuellement avec le concours de sous-traitants ;

- les transports à la demande, y compris en faveur des personnes à mobilité réduite ;
- la mise en œuvre de services occasionnels à l'occasion de grands évènements festifs, sportifs et culturels accueillis sur Le Grand Périgueux ;
- la location de vélos en moyenne et longue durée ;
- la gestion et l'entretien des parcs relais visés au Cahier des Charges du Contrat O.S.P. ;
- la commercialisation des titres de transports et des contrats de location, la perception et la gestion de l'ensemble des recettes ;
- l'information et la promotion de l'ensemble des services de transports publics et de mobilité durable pour le compte de la Communauté d'Agglomération ;
- le contrôle des titres de transport sur l'ensemble des services mis en œuvre dans le ressort territorial de l'Autorité Organisatrice ;
- l'entretien, le nettoyage, la maintenance de l'ensemble des biens matériels et immatériels mis à la disposition de l'E.P.I.C. PERIMOUV' par l'Autorité Organisatrice, hormis les gros investissements qui restent à la charge de la Communauté d'Agglomération ;
- la sécurité et la sûreté des personnes transportés et biens confiés par l'Autorité Organisatrice ;
- le conseil et l'assistance de l'Autorité Organisatrice concernant l'évolution de l'offre de services, la transition énergétique, la mobilité durable, la création de pôles d'échanges intermodaux, de lignes de bus à haut niveau de service (B.H.N.S.), la performance du réseau et la tarification, le projet du Centre Opérationnel des Mobilités.

Que par ailleurs, l'E.P.I.C. PERIMOUV' pourra se voir confier, à la demande ou avec l'accord de l'Autorité Organisatrice, de tout autre service concourant au développement de la mobilité durable et de l'intermodalité : autopartage, covoiturage, tarification combinée, conseils en mobilités, etc.

Qu'ainsi, en complément de la mission de conseil en mobilités à l'égard des entreprises et des administrations ajoutée fin 2022 aux précédentes missions et la mise en place de deux nouveaux

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260924-DD2026_126-DE

services de mobilité en 2023 qui sont venues compléter les missions de l'EPIC, à savoir, un service d'autopartage (le Périvoit') et un service de location de vélo en [illegible] Service) l'année 2024 a notamment été marquée par l'augmentation, dès septembre 2024, de l'offre bus sur les quatre lignes structurantes (A,B,C et D) aux heures de pointes pour atteindre une fréquence de 10 minutes.

Dépenses de fonctionnement

Considérant que les charges ont atteint au total 10 821 011.18 € pour l'exercice 2025 contre 10 378 444.64 € pour l'exercice 2024 ; 10 133 146.16 € pour l'exercice 2023 ; 8 702 558.19 € pour l'exercice 2022 / 7 235 254.46 € pour l'exercice 2021 / 6 770 834.15 € pour l'exercice 2020 / 6 557 496, 93 € pour l'exercice 2019 et 6 923 912.31 € pour l'exercice 2018) soit + 4.26% (pour rappel +2.42 % entre 2023 et 2024).

Que cette évolution entre 2024 et 2025 est exclusivement liée aux charges effectives de personnel, le montant total des salaires, charges et traitements, qui ont été versés au cours de l'exercice 2025 s'élèvant à 6 435 710,77 € contre 5 963 155,16 € soit +7,5 % du fait de l'exploitation des 4 lignes de bus structurantes en année pleine avec une fréquence proche des 10 minutes aux heures de pointes.

Que l'effectif moyen de l'EPIC Périmouv' est de 97,5 (Equivalent Temps Plein) hors CDD de remplacement et surcroît au 31 décembre 2025 contre 94,54 ETP en 2024 et 93.46 ETP en 2023.

Que le taux d'absentéisme total pour 2025 est de 7,91 % contre 9.13 en 2024 et 10.23 % en 2023. Un taux en constante diminution contrairement aux autres réseaux de bus dont la moyenne nationale
avoisine les 10%. Soit hors longue maladie et accident de travail un taux de 4,25% en 2025.

Considérant que les recettes de la section d'exploitation s'élèvent au total à 10 728 556,42 € contre 10 578 964.69 € en 2024 et 9 874 602.26 € en 2023.

Que la dotation du Grand Périgueux à l'EPIC Périmouv' pour l'année 2025 a été conforme avec la maquette budgétaire du COSP 2022-2027 qui a été modifiée au printemps 2024 avec l'ajout de l'offre de service sur les 4 lignes structurantes à compter de septembre 2024 soit 8
608 749.40 euros HT de dotation (révision de prix comprise).

Que le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 est de - 92 454,76 € euros pour un résultat cumulé de 1 483 514,18 € à fin 2025. Ce montant correspond à environ 4 mois de trésorerie avec les nouvelles modalités du COSP.

Que conformément aux orientations fixées lors des arbitrages budgétaires entre le Grand et l'EPIC Périmouv', les excédents des années passées (avant 2022) n'ont pas été consommés.

Considérant que ce résultat intègre la diminution de la dotation de fonctionnement de l'ordre de 150 000 € qui avait été demandé par l'autorité organisatrice au regard des annonces du gouvernement à fin 2024. A cet effet, les propositions faites ont été tenues. Sur ces 150 000 €, environ 50 000 € ont été compensés par des mesures internes (communication, contrôle réseau, dotation habillement, renégociations contrats, etc).

Qu'il en résulte que la dotation de l'année 2026 sera également diminuée de 150 000 € avec une reprise sur les excédents pour la compenser.

Synthèse des faits ayant eu un impact financier notable en 2025 :

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260924-DD2026_126-DE

Considérant qu'avant toute chose, l'année 2025 a été la 2nde a[illegible] d'aléas financiers dans la mesure ou les marchés publics liés à la sous-traitance se sont exécutés normalement et l'inflation a connu un net ralentissement.

Que ceci a permis de consolider les projections passées liées aux charges générales qui sont stables depuis plusieurs années (moins de 1% de revalorisation par an) dont moins 0.9% entre 2024 et 2025.

Que l'augmentation des dépenses RH de +7% est notamment lié à un accroissement de l'effectif (+5 conducteurs) et des revalorisations de taux de cotisations URSSAF en lien avec les évolutions réglementaires dont il est difficilement possible d'agir (hormis taux accident du travail avec de la prévention).

Que par ailleurs, les coûts liés aux carburants ont été sur l'année 2025 stables avec peu de fluctuations et même une baisse des dépenses par rapport aux projections tout ceci en lien avec une transition énergique de 10% du parc bus (soit 6 véhicules) effectif depuis mai 2026 et permettant une économie de l'ordre de 65 000 € HT.

Que conformément à la prévision budgétaire 2025, une dépense d'environ 18 000 € HT a été allouée à la mise en sécurité et à l'amélioration des locaux pour répondre aux obligations réglementaires en attendant la construction du Centre Opérationnel des Mobilités.

Que les dépenses de communication ont été de 35 000 € HT contre 45 000 € HT en 2024 à la suite des mesures d'économies proposées par l'EPIC Périmouv' au Grand Périgueux.

Fréquentation / recettes commerciales

- Concernant le réseau Péribus (sans les transports scolaires)

Considérant que le parc bus (mis à disposition par le Grand Périgueux) s'élève au 31 décembre 2025 à 55 véhicules (dont 6 bus 100 % électriques) pour une moyenne d'âge qui reste stable à 8 ans

Que les validations du réseau PERIBUS ont été de 1 797 984 voyages en 2025 contre 1 665 141 voyages en 2024, 1 636 176 voyages en 2023 (hors transports scolaires), 1 564 740 voyages en 2022, 1 348 221 voyages en 2021, 1 091 084 voyages en 2020, 1 674 021 voyages pour 2019 et 1 596 511 en 2018.

Que la dynamique de la fréquentation sur le réseau est donc continue : + 8% en 2025 contre + 1.8% en 2024.

Considérant qu'en 2025, le kilométrage total des lignes a été de 1 614 736 kilomètres contre 1 536 327.91 kilomètres en 2024, 513 151 kilomètres en 2023, 1 467 762 kilomètres en 2022, 1 435 592 kilomètres en 2021, 1 179 944 kilomètres en 2020 (crise sanitaire avec suspension de l'offre) et

1 348 107 kilomètres en 2019 (suite restructuration) et 1.6 millions en 2018 (avant restructuration du réseau).

Que 96 964.67 km ont été sous-traités en 2025 contre 89 446.50 km en 2024, 94 748.80 km en 2023, 73 159 km en 2022 soit 6% du kilométrage total.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260924-DD2026_126-DE

Considérant que les recettes commerciales bus se sont élevées à 1 245 224,45 € en 2025 contre 1 179 629.24 € en 2024 et 1 041 429.14 euros en 2023. Soit une [illegible] contre +13.2% en 2024.

Que la progression du nombre d'abonnements est repartie à la hausse avec + 4,35 % (contre stable en 2024, + 9.6% en 2023, + 9,5% en 2022 et + 2% par an par le passé) tout en notant une augmentation des ventes du Pass mensuel (+12%) et du Pass sénior (+11%).

Que pour rappel, la tarification a été maintenue et elle n'a pas évoluée depuis septembre 2018.
Pour 2025, la tarification sociale a représenté une « non-recette » de 132 081,20 € contre 128 150.90 € en 2024 et 106 000 € en 2023 soit un équivalent de 9688 titres de transports dont 25% sont 100% gratuits.

Que pour l'année 2025, le coût kilométrique du réseau Péribus a été de 5.28 euros / km contre 5.33 euros / km en 2024 soit -0.9%.

Que concernant la ponctualité du réseau, 7 courses sur 10 sont à l'heure « exacte » en 2025 soit stable par rapport à 2024.

% courses	A l'heure	Grand Retard	Grande avance	Petit retard	Petite avance
2023	65,14	3,47	1,05	23,61	6,73
2024	66,92	2,49	1,09	22,47	7,03
2025	66,49	2,25	1,04	22,25	7,97

Considérant qu'au titre de l'année 2025, il a été recensé 69 réclamations contre 166 réclamations en 2024, 62 réclamations en 2023, 191 réclamations en 2022, 217 réclamations en 2021.
13 ont eu une réponse au-delà de 48 heures en lien avec les objectifs fixés en interne relatifs à la qualité de service. Le délai de réponse est souvent dépendant du temps nécessaire pour récupérer les informations.

Que le nombre de sinistres qui sont responsables ou responsables à 50% a été de 29 au titre de l'année 2025 contre 21 en 2024, 17 en 2023, 16 en 2022 et 10 au titre de l'année 2021.

Que l'augmentation du nombre de kilomètres parcourus impact de fait l'accidentologie tout comme une recrudescence de non-respect du code de la route par certains automobilistes. Il est a noté que des formations en lien avec sécurité routière sont dispensées chaque année aux conducteurs (alcoolémie, angle mort, etc). Malgré cette nouvelle augmentation aucun sinistre important et avec gravité n'a été constaté.

- <u>Concernant les transports scolaires</u> :

Sur le volet opérationnel, cette mission comporte 270 000 km par année scolaire pour 43 circuits et **1894 transportés quotidiennement pour 2025-2026** contre 1831 élèves transportés pour 2024-2025, 2019 élèves en 2023-2024, 2036 élèves en 2022-2023 et 1912 inscrits en 2021-2022.
300 élèves ont aussi été sensibilisés aux exercices d'évacuations des cars.

- <u>Concernant le service Handibus</u> :

6878 courses ont été réalisées en 2025 contre 6269 courses en 2024 (4979 en 2023). Soit une augmentation de l'ordre de 9.7% sur un an.

- <u>Concernant le service Télobus</u> **:**

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260924-DD2026_126-DE

Avec une moyenne d'environ **89 courses par mois** contre 102 cou[illegible] 2024 (soit une baisse de -12.75 %) contre 76 en 2023 et une moyenne d'environ **106.6 clie**[illegible] 125.5 en 2024 (baisse de – 15 %) et 98 en 2023, l'activité qui avait connu une reprise à la hausse en 2024 est de nouveau en baisse.

- Concernant le service Périvélo :

Le parc de Périvélo compte **au 31 décembre 2025 1030 vélos** contre 871 vélos en 2024, 740 vélos en 2023, 418 vélos en 2022 et 366 en 2021. 96 % du parc est composé de vélos à assistance électrique avec une valeur du matériel de 1,35 millions d'euros HT.
La progression du parc est continue et 160 vélos supplémentaires sont venus compléter l'offre existante permettant de franchir le cap des 1000 vélos avant 2026 conformément aux ambitions du schéma cyclable révisé à fin 2023 pour la période 2024-2028.

2 505 400 kilomètres ont été parcourus depuis la création du service soit une moyenne de 2530 kilomètres par vélo soit + 900 000 kilomètres en 1 an. Les dépenses liées à l'entretien courant des vélos s'élèvent à 13 449 € HT contre 11 000 € en 2024 tout en notant une répartition à 50/50 avec les usagers (dégradations, mauvais usages, etc).

Le taux annuel moyen de location est de 89% en 2025 contre 97% en 2024, 95% pour 2023, 97% pour 2022, 94% en 2021, 85% en 2020.

Un agent administratif est venu temporairement renforcer l'équipe existante en octobre 2025 pour une durée de 10 mois le temps de pouvoir intégrer pleinement dans l'activité la gestion technique et administrative des 1000 vélos.

22 710 € de chèque d'aide à l'achat de vélo ont été distribués au titre de la campagne 2025.

Les recettes liées à l'activité Périvélo ont été de 258 882,14 € TTC pour l'année 2025 contre 212 095,27 € en 2024 (soit +22%).

L'année 2025 a aussi été marquée par le renforcement des usages en année pleine du service du Périvélo en libre-service soit à fin décembre 2025 un total de 2410 inscrits contre 1230 inscrits un an auparavant soit un doublement.

Bilan des principales activités 2025

Considérant qu'en 2025, l'activité de Périmouv' a poursuivi son essor avec la poursuite du renforcement de l'offre de mobilité sur le territoire :

- l'augmentation en année pleine de la fréquence des bus au niveau des 4 lignes structurantes (A, B, C et D) aux heures de pointes pour avoisiner les 10 minutes et desserte depuis novembre 2025 du SILOT ;
- la mise en service de quatre bus électriques supplémentaires à compter du printemps 2026 ;
- le remplacement intégral de la billettique bus et transports scolaires en lien avec MODALIS, installation des premiers distributeurs de tickets sur le réseau et le paiement par carte bancaire ;
- l'activité Périvélo, a franchi le cap des 1000 vélos ;
- l'accompagnement des entreprises et des administrations dans l'élaboration des plans de mobilités s'est poursuivi – 85 rencontres contre 70 rencontres en 2024.

Que malgré une pénurie de conducteur toujours présente, la poursuite de la diminution de l'absentéisme et le partenariat avec France Travail et l'AFTRAL ont permis de faire face à l'offre de

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260924-DD2026_126-DE

service à réaliser sans impacter les usagers avec un taux de réalisation de l'offre commerciale de 98%.

Que l'accompagnement du Grand Périgueux en termes d'ingénierie s'est poursuivi à l'égard de nombreux projets (Centre Opération des Mobilités notamment mais aussi ferroviaire (sujet Brive-Périgueux), mise en œuvre du schéma cyclable révisé en lien avec le Conseil Départemental de la Dordogne et comité des partenaires de la mobilité, etc).

Que le maître-mot reste bien la promotion de l'intégralité de l'offre de mobilité pour les déplacements du quotidien auprès du plus grand nombre et notamment des entreprises et des administrations via un accompagnement dédié.

Considérant que pour 2026 les perspectives sont :

a) Poursuite des actions du Contrat d'Obligation de Service Public (COSP) pour la période 2022-2027 entre l'EPIC Périmouv' et le Grand Périgueux ;

b) Le réseau Péribus ne devrait pas bouger significativement pour la rentrée de septembre 2026 mais un travail est en cours sur le secteur Cré@vallée pour septembre 2027 avec l'ouverture de la nouvelle clinique et la refonte des circuits régionaux dans le secteur de secteur de Vergt ;

c) Poursuite du développement de l'activité des Périvélo et extension du service de location de vélos en libre-service (gestion en régie) avec une station supplémentaire au niveau de Périgueux (secteur Place du 8 Mai 1945) ;

d) La mise en place de la nouvelle concession à l'égard du mobilier urbain (abris bus et poteau) sera mise à exécution (déploiement de 50 abris supplémentaires et remplacement de 200 poteaux d'arrêts de bus) ;

e) Proposition d'une stratégie de refonte du service de l'autopartage et du covoiturage à l'autorité organisatrice pour en développer son usage qui est compliqué en milieu rural ;

f) Poursuite des actions à l'égard de la mobilité rurale (entretien des véhicules 9 places, mise en place d'expérimentations – AFAC 24, CAF de la Dordogne, etc) ;

g) Poursuite de l'accompagnement auprès des entreprises (et des petites structures notamment), des administrations dans le cadre de l'élaboration des plans de déplacement et plans de déplacements scolaire (PDES) ;

h) La nouvelle billettique sera exploitée en année pleine avec notamment la mise en service du paiement multiple par Carte Bancaire et la mise en place d'indicateurs de pilotage ;

i) La préparation de la poursuite des achats de bus électriques dans la perspective 2029 avec la mise en service du Centre Opérationnel des Mobilités et l'achat de deux bus électriques moyens pour le dépôt actuel ;

j) Poursuite de la sécurisation effective des 450 arrêts transports scolaires – phase 2 à l'échelle des routes communales en lien avec le CD24 ;

k) Renforcement des liens avec le réseau de bus de Bergerac : mise en place effective au 1er janvier 2026 de la mutualisation de l'atelier mécanique bus ;

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260924-DD2026_126-DE

l) Assurer l'accompagnement de l'Autorité Organisatrice des Mobilités pour les projets mobilités structurants (Centre Opérationnel des Mobilités, sujets ferroviaires, BHNS, itinéraires cyclables, nouvelles mobilités, etc) ;

m) La commission communautaire liée à l'accessibilité des arrêts et de l'offre de transport sera continuée à l'été 2026 ;

n) La maîtrise des coûts de fonctionnement est attendue pour 2026 et dont un bilan intermédiaire sera réalisé courant 2026 avec le Grand Périgueux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Prend acte du rapport 2025 relatif à l'exécution du budget et à l'activité de l'EPIC Périmouv'.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 16/10/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 16/10/2026	Périgueux, le 16/10/2026
Le secrétaire de séance pascal PROTANO	Le Président Jacques AUZOU